



CHOISY-le-ROI
Direction Générale

N°DEL.26.098

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRIKA, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

VOEU RELATIF AU REFUS DU PROJET DE MEGA-INCINERATEUR THERMO-SUR-SEINE A VITRY-SUR-SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260630-DEL-26-098-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

VOEU RELATIF AU REFUS DU PROJET DE MEGA- INCINERATEUR THERMO-SUR-SEINE A VITRY-SUR-SEINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Madame Zahia TAZAMOUCHE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et ses articles L.2122-29

Vu la demande du Groupe France Insoumise – Union populaire Choisy en date du 13 06 2026,

Considérant que le projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine, envisagé à Vitry-sur-Seine, suscite de fortes inquiétudes pour les habitants de Vitry, de Choisy-le-Roi et plus largement du Val-de-Marne.

Considérant que notre territoire supporte déjà de nombreuses nuisances : pollutions de l'air et sonores liées aux grands axes routiers, aux activités industrielles, à l'aéroport d'Orly, et à déjà 3 incinérateurs de déchets implantés dans le département. Ajouter une nouvelle installation de ce type reviendrait à renforcer une injustice environnementale déjà bien réelle.

Considérant que cela fait déjà près de 25 ans que nous connaissons les risques sanitaires et environnementaux de ce type de projets ; et des études parues entre 2022 et 2026 indiquaient déjà des niveaux de pollution "exceptionnellement élevés" autour du site de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, la contamination des sols, des végétaux et des œufs de poules dans un rayon de 4km autour de l'installation, ainsi que la présence de PFAS dans les filtres d'aération des écoles à proximité.

Considérant que les habitants de nos communes populaires ne doivent pas être les variables d'ajustement des besoins de la métropole parisienne, qui a décidé de ce projet sans consultation avec les populations concernées par les nuisances. La transition écologique ne peut pas consister à concentrer les nuisances dans les mêmes territoires, au détriment de la santé des populations.

Délibère et décide,

Nous demandons donc au Conseil de Paris et à l'ensemble des parties prenantes :

- La réalisation et la publication complète des études sanitaires, environnementales et climatiques liées au projet ;
- L'organisation d'un véritable débat public, transparent et contradictoire, associant les associations et les habitants de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et des communes voisines afin que chacune et chacun soit informé du projet et puisse s'exprimer ;

Nous demandons à l'État et à la Métropole du Grand Paris :

- L'adoption d'un principe de non-concentration des nuisances, dans le respect du principe de justice environnementale, afin que les territoires populaires ne concentrent pas toujours les activités les plus polluantes.
- L'adoption d'un plan de financement ambitieux en faveur d'alternatives fondées sur la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire ;

Par ce vœu, le Conseil municipal de Choisy-le-Roi affirme son opposition au projet Thermo-sur-Seine et demande que la santé des habitants soit placée avant les intérêts industriels.

094-219400223-20260630-DEL-26-098-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire



